

Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde

Arcachon, le 08 septembre 2014

Service Maritime et Littoral

#### AVIS AUX USAGERS DU BASSIN D'ARCACHON N°33 /2014

## Banc du Bancot\_Grand Banc Travaux de dragage

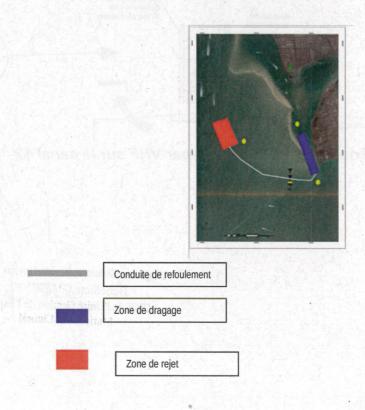
Les usagers du Bassin d'Arcachon sont informés que des travaux de dragage dans le chenal de Bancot (à l'Ouest du Grand-Banc) auront lieu :

## du 15 septembre 2014 au 15 décembre 2014

# La zone de dragage se situe à l'Ouest du Grand Banc.

Le sédiment prélevé sera déposé sur le flanc Est du chenal de Piquey par l'intermédiaire d'une conduite de refoulement.

Ces travaux nécessitent l'intervention de la drague stationnaire « Dragon » ainsi que du remorqueur « SIBA II» et d'un dispositif important d'installations maritimes.



### Les caractéristiques de la draque sont :

> longueur hors tout : 25 mètres > largeur (ponton): 6 mètres > largeur du travail : 25 mètres

> déplacement par papillonnage : mouillage bâbord et tribord

L'installation sera balisée par 2 croix de St André situées de part et d'autre de la drague : au nord et au sud. Celles-ci seront déplacées au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

La zone de rejet (en orange sur la carte) sera délimitée par les quatre points suivants :

A: 1°13,38 Ouest - 44°40,13 Nord / B: 1°13,31 Ouest - 44°40,14 Nord C: 1°13,27 Ouest – 44°40,7 Nord / D: 1°13,33 Ouest – 44°40,5 Nord

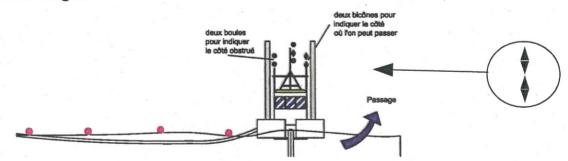
La canalisation de refoulement sera signalée par des bouées rouges espacées d'environ 60m. L'extrémité de la conduite sera posée sur un flotteur. Elle peut présenter un risque pour la navigation.

Il est important de respecter la signalisation visuelle affichée par la drague, laquelle indique le sens de passage.

Les usagers sont invités :

- à naviguer prudemment à proximité du chantier
- à contourner la canalisation de refoulement.

### Contournement de la drague



En cas de doute, l'équipage est joignable par VHF sur le canal 12

L'Ingénieur Divisionnaire des Trava Bénédicte & MXN

Chef de l'Unité Gestion de l'

Maritime et Littoral